

Conseil Municipal du 6 avril 2021

Le six avril deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Robert LAFITE, Christine LE NAOUR, Eléonore FAWOUBO, Maxime TROMPIER, Hervé GOUBERT, Eva GIGAN, Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL

Étaient excusés : Vincent DECORDE a donné pouvoir à Monique BOISSIERE, Stéphanie BRUN a donnée pouvoir à Eva GIGAN, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Robert LAFITE, Alexandra AZZOPARDI

Secrétaire de séance : Jean-Michel MAZIER

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2021

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 mars 2021.

B- Communications diverses :

1. Ajout d'une délibération

Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Sylvaine SANTO explique que la Métropole Rouen Normandie élabore son Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) qui couvrira l'ensemble des 71 communes du territoire.

Son but :

- Définir les règles pour encadrer la publicité, les enseignes et pré-enseignes, visibles depuis les voies publiques et implantées sur le domaine public ou privé.
- Permettre d'adapter la réglementation nationale aux enjeux de la Métropole Rouen Normandie en assurant une cohérence sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu :

- Agir avec les 71 communes de la Métropole Rouen Normandie (élus et habitants) pour lutter contre la pollution visuelle et préserver la qualité des paysages.

En février 2021, la phase diagnostic a été lancée. La population sera associée tout au long de la procédure d'élaboration du RLPI. Pour favoriser les échanges et la co-construction, la Métropole propose un dispositif de concertations :

- Un registre de concertation est disponible en mairie. Ce registre permet au public d'inscrire ses remarques et contributions libres.
- Une plateforme de concertations « je participe » de la Métropole Rouen Normandie.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

La Métropole Rouen Normandie a engagé une procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi en vue d'apporter différents ajustements au document d'urbanisme ayant pour objets :

- De corriger des erreurs matérielles (erreurs d'orthographe, numérotation...)
- D'ajuster l'écriture de certaines dispositions réglementaires.

La mise à disposition du dossier au public se déroulera du 6 avril au 6 mai 2021, en mairie ou sur la plateforme « je participe » de la Métropole Rouen Normandie.

Le public pourra consigner ses observations :

- ✓ Sur le registre papier disponible en mairie
- ✓ Sur la plateforme « je participe » de la Métropole Rouen Normandie
- ✓ Par courrier électronique : plu@metropole-rouen-normandie.fr
- ✓ Par voie postale à : Monsieur le Président de la Métropole - Projet de modification simplifiée n°1 du PLU Métropolitain - Le 108, 108 allée François Mitterrand, CS 50589, 76006 ROUEN Cedex

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Gilbert DECOODT :

Approbation du compte administratif de l'exercice 2020- budget ville

Concernant l'approbation du compte administratif 2019 dressé par Sylvaine SANTO, ordonnateur,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilbert DECOODT, Conseiller Municipal, doyen de l'Assemblée, Sylvaine SANTO ayant quitté la salle des délibérations.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion 2020 de Monsieur le Receveur municipal.

Considérant que Sylvaine SANTO, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Opérations de l'exercice	102 187.31	104 347.17	733 429.15	832 977.36
Résultat de clôture		2 159.86		99 548.21
Excédent ou déficit reporté	-50 646.30			262 569.72
Excédent ou déficit cumulé	-50 646.30	2 159.86		362 117.93
Restes à réaliser	53 375.65	14 703.32		
Report RAR	- 38 672.33			
Résultat définitif cumulé	- 87 158.77			362 117.93

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020- Budget Ville

Concernant l'approbation du compte de gestion 2020 de la ville présentée par Monsieur Morel, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif de la ville relatif à l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la ville relatif à l'exercice 2020.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion 2020 est bien établi.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de la ville relatif à l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de la ville dressé, pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 - budget ville

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvaine SANTO, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 362 117.93 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

1- FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	733 429.15 €
RECETTES	832 977.36 €
Résultat Fct :	
Excédent	99 548.21 €

Excédent reporté	262 569.72 €
-------------------------	---------------------

Excédent Cumulé	362 117.93 €
------------------------	---------------------

2- INVESTISSEMENT :

DEPENSES	102 187.31 €
RECETTES	104 347.17 €
Résultat Inv. :	
Excédent	2 159.86 €

Déficit reporté	- 50 646.30 €
------------------------	----------------------

Déficit Cumulé	- 48 486.44 €
-----------------------	----------------------

REPORT +/- RAR	- 38 672.33 €
-----------------------	----------------------

Besoin de financement

Déficit Total	- 87 158.77 €
----------------------	----------------------

Affectation année n+1

**RESULTAT DE CLOTURE
AFFECTATION INVESTISSMT
(1068)**

Recettes invest.	I	-87 158.77 €	
Déficit REPORTE INV (001) AU BP 2021	Dépenses invest.	I	-48 486.44 €
Excédent REPORTE FONC (002) AU BP 2021	Recettes fonct.	F	274 959.16 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO

Budget primitif 2021 - Commune

Madame le Maire présente les grandes lignes du Budget primitif 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances plénière en date du 16 mars 2021 ;

Madame le Maire propose d'adopter le budget primitif 2021 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	333 712.77 €	333 712.77 €
Fonctionnement :	1 116 757.56 €	1 116 757.56 €
Total :	1 450 470.33 €	1 450 470.33 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO :

Dispositif de soutien exceptionnel aux associations dans le cadre du Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS)

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier et la Métropole Rouen Normandie proposent un soutien aux associations Roncherollaises qui ont subi un impact dans leurs activités lié au contexte sanitaire.

Pour venir en aide au secteur associatif roncherollais, impacté par la pandémie et les mesures de confinement qui limitent leurs actions essentielles envers les Roncherollais, la Ville et la Métropole Rouen Normandie proposent un dispositif de soutien exceptionnel aux associations du territoire dans le cadre du Plan Local d'Urgence Solidaire (PLUS).

Afin de bénéficier de cette aide, il a été demandé aux associations roncherollaises proposant des services aux habitants, quels que soient leur dimension ou leurs champs d'action (culture, loisirs, sport...) et rencontrant des difficultés en raison de la crise sanitaire de remplir un formulaire ceci afin de permettre à la commission vie associative de déterminer le principe et le montant de l'aide apportée, en fonction des difficultés constatées et des crédits disponibles au titre du Plan Local d'Urgence Solidaire.

Le critère retenu est le volet jeunesse : aide pour les intervenants extérieurs pour les jeunes adhérents, les jeunes adhérents, les difficultés liées au COVID

Après étude des dossiers, la commission vie associative a proposé de verser un forfait de 250 euros aux associations suivantes :

- ASRV Tennis
- Réveil Roncherollais - section théâtre
- Réveil Roncherollais - section arts du cirque

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 - Monique BOISSIERE

Règlement intérieur des services périscolaires

Monique BOISSIERE présente, au Conseil municipal, le règlement intérieur des services périscolaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Monique BOISSIERE précise que les tarifs des services périscolaires n'ont pas augmenté depuis trois ans.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°7 - Sylvaine SANTO

Fixation des taux communaux des taxes foncières pour l'année 2021 suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Seine-Maritime, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 25,36 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 56.44 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 31.08 % et du taux 2020 du département, soit 25,36 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 58.20 %.

Je vous demande de bien vouloir reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 58.20 % et d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 56.44 %, niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020 de cette taxe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Sylvaine SANTO, le Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.44 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.20 %.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Gilbert DECOODT signale un effondrement dans le bois limitrophe du lotissement du Bois-Breton (parcelle A442). Compte-tenu de la proximité de l'effondrement avec les maisons en lisière de bois, et après consultation des services de la Métropole Rouen Normandie, il a été nécessaire de créer un nouvel indice (n°30) par arrêté municipal. En l'absence d'information sur l'origine de l'effondrement, la zone de risque de cet indice n°30 est d'un rayon de 60 mètres. Quatre propriétés sont impactées.

Eva GIGAN explique que les personnes âgées de plus de 75 ans sont contactées directement par les services de l'Etat pour les informer de la possibilité de se faire vacciner contre le COVID.

La Commission Sociale et Solidaire prévoit une animation en octobre en partenariat avec le CMJ.

Monique BOISSIERE informe que les écoles de Roncherolles sont fermées suite au nouveau protocole. Les enfants de parents prioritaires sont accueillis dans les écoles de Saint-Jacques-sur-Darnétal. Sur les 6 familles qui se sont déclarées prioritaires, seules deux familles ont accepté de délocaliser leurs enfants.

Le CFA a tenu à organiser la chasse aux œufs aux écoles. Un sujet en chocolat a été offert à chaque enfant. L'association s'est fournie auprès de l'épicerie de Roncherolles.

Robert LAFITE explique que la visio avec l'association de pomologie, concernant le projet de verger partagé a eu lieu. Les membres du groupe réfléchissent sur l'aménagement de la zone. Les habitants peuvent toujours rejoindre ce groupe.

Robert LAFITE informe de l'accueil de trois stagiaires en licence Sciences de la Vie et de la Terre, Ecologie et Biologie des Organisations 3^{ème} année, du 19 avril au 31 mai 2021. Le sujet du stage est le recensement des haies sur la commune.

Lors de l'assemblée générale du CFA, les membres du bureau ont été réélus. Les projets pour l'année prochaine sont dans la continuité. Une nouvelle activité est prévue : apprentissage à l'informatique.

Hervé GOUBERT explique que dans le cadre du partenariat avec l'association Moutontond, un abri pour les moutons a été réalisé aux jardins familiaux avec l'aide d'un habitant. Le président de l'association est très satisfait.

Gilles HATREL explique que les riverains de la route de Préaux à la sortie de Roncherolles demandent la surveillance des gendarmes par rapport à la vitesse des véhicules.

Calendrier :

Mercredi 7 avril 2021 à 16h30 en visio : groupe de travail Métropole Rouen Normandie « déchets verts et biodéchets ». Monique BOISSIERE et Vincent DECORDE y participent.

Mercredi 7 avril 2021 à 18h en visio : Conférence Territoriale des Maires du Pôle de Proximité Plateaux Robec.

Jeudi 8 avril 2021 à 18h30 en mairie : Commission Sociale et Solidaire

Mardi 13 avril 2021 à 13h30 en mairie : réunion maire, adjoints et secrétaire générale

Mardi 20 avril 2021 à 17h30 en mairie : Commission environnement

Mardi 20 avril 2021 à 18h30 en visio : Commission de la Métropole Rouen Normandie

Mercredi 21 avril 2021 à 13h30 en mairie : Conseil municipal des jeunes

Mercredi 21 avril 2021 à 18h30 en mairie : Commission culture

Week-end du 23-24 et 25 avril 2021 : distribution du n°114 des Ronches

Lundi 26 avril 2021 à 18h : visio avec le Procureur de la République (thèmes : politique pénale du parquet (son fonctionnement) et dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la justice de proximité.

Mardi 27 avril 2021 à 17h30 : visio concernant le Plan de mobilité par la Métropole Rouen Normandie

Samedi 8 mai 2021 à 11h : commémoration

Mardi 11 mai 2021 à 18h30 : vision commission de la Métropole

Mercredi 12 mai 2021 à 9h : rendez-vous avec le Pôle de proximité plateaux Robec

Lundi 17 mai et mardi 18 mai 2021 de 14h à 19h : distribution des sacs de collecte des déchets sous la halle de la grange

Mardi 18 mai 2021 à 19h en mairie : présentation d'une action par le CMJ au Conseil municipal

Mardi 18 mai 2021 à 19h30 en mairie : Conseil municipal suivi d'un bureau municipal

Mercredi 19 mai 2021 à 18h : commission n°13 (risques industriels, santé) de la Métropole en visio

Jeudi 20 mai 2021 à 18h30 en mairie : réunion du groupe de travail DICRIM et PCS

Samedi 29 mai 2021 de 14h à 16h30 : animation CMJ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.